



NOUVELLE INSCRIPTION ADULTES Saison 2021-2022

DOCUMENTS À FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION
Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS.
- CERTIFICATION MÉDICALE :
Formulaire disponible sur notre site à l'adresse suivante : <http://cttgessien.fr/inscriptions/>
Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table établi par un médecin **avec la précision « en compétition » si le joueur participe aux compétitions** selon modèle FFTT N°21-9
- COTISATION suivant tarifs détaillés dans la fiche de renseignements.
- CHÈQUE DE CAUTION VIE ASSOCIATIVE, voir détails en page 3.

Le CTT Gessien est affilié au comité de tennis de table de Haute-Savoie. C'est donc dans ce département qu'ont lieu la majorité des compétitions en extérieur. L'itinéraire le plus rapide pour se rendre dans les différents clubs passe par la Suisse. De fait, pensez à prévoir une pièce d'identité pour chaque déplacement en compétition.

Moyens de règlement acceptés:
espèces, chèque à l'ordre de «CTT Gessien», virement bancaire, HelloAsso.

LE DERNIER MAILLOT DU CLUB EST OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES «COMPÉTITION».



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADULTES

REEMPLIR LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES.

Nom :

Prénom : Sexe: M F

Date de naissance : / / Ville de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Tél. :

CHOIX DU GROUPE

La participation aux groupes **Compétition** doit être validée par nos entraîneurs.

Dans l'intérêt des participants, les entraîneurs peuvent choisir de basculer certains joueurs d'un créneau à un autre en fonction du niveau et l'engagement lors des entraînements.

Le CTTG se réserve le droit d'annuler un créneau si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit.

En cas d'inscription en compétition, je m'engage à assurer le transport de l'équipe deux fois dans l'année.

| CHOIX | GROUPE | HORAIRE |
|--------------------------|---------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Compétition A | Lundi 20h30-22h ET Mercredi 19h-20h30 |
| <input type="checkbox"/> | Compétition B | Mardi 20h15-22h ET Jeudi 20h15-22h |
| <input type="checkbox"/> | Loisirs | Mercredi 20h30-22h et / ou Vendredi 19h30-21h |
| <input type="checkbox"/> | Ping Santé | Lundi 19h30-20h30 |

COTISATION

| CATÉGORIE | MONTANT | CHOIX |
|------------------------|---------|--------------------------|
| Compétition* | 200 € | <input type="checkbox"/> |
| Loisir | 180 € | <input type="checkbox"/> |
| Sans pratique sportive | 20 € | <input type="checkbox"/> |

MATÉRIEL

| CATÉGORIE | MONTANT | CHOIX |
|-------------------------|---------|--------------------------|
| Maillot de compétition* | 30 € | <input type="checkbox"/> |
| Raquette d'initiation | 30 € | <input type="checkbox"/> |
| Housse simple | 10 € | <input type="checkbox"/> |
| Housse double | 15 € | <input type="checkbox"/> |

* le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions

MOYEN DE PAIEMENT

| CATÉGORIE | CHOIX |
|---|--------------------------|
| Chèque | <input type="checkbox"/> |
| Espèces | <input type="checkbox"/> |
| Virement bancaire | <input type="checkbox"/> |
| IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 3089 639 | |
| BIC : CEPAFRPP382 | |
| HelloAsso : http://cttgessien.fr/helloasso | <input type="checkbox"/> |

MONTANT TOTAL: €

COMPÉTITION : CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Tout joueur qui s'inscrit pour cette compétition s'engage à :

- participer à 3 des 4 journées minimum ;
- prévenir de toute non-participation au plus tard le jeudi soir précédant le week-end de la compétition ;
- fournir un certificat en cas d'empêchement pour raisons médicales.

À défaut de quoi, le joueur devra s'acquitter intégralement du coût du critérium (30 €) ainsi que du coût des amendes qui lui auront été adressées par la ligue pour non-respect des délais de notification en cas d'absence.

Je souhaite participer au critérium fédéral. Si je ne respecte pas les règles précédemment décrites, je m'engage à acquitter le coût d'engagement (30 €) ainsi que les potentielles amendes reçues par le club en mon nom.

VIE ASSOCIATIVE

Le CTT Gessien est une association française de loi 1901. Une association vit pour et par ses membres. **Ses actions sont mises en place et réalisées grâce à l'engagement bénévole de ses membres.** Comme toutes les associations, elle réunit ses membres autour d'une passion commune. Dans notre cas, cette passion est également un sport : le tennis de table. Une liste des actions sur lesquelles le club a besoin de l'engagement de ses membres est disponible au local ou sur notre site.

Nous comprenons que pour certaines personnes il est difficile de s'engager dans la vie associative. **C'est pourquoi le CTT Gessien demande un chèque de caution sur l'engagement bénévole de 50 €.**

Je m'engage à participer au moins une fois à une manifestation organisée par le club au cours de l'année. Mon chèque de caution ne sera alors pas encaissé. En revanche, si aucune participation aux manifestations du club n'a été effectuée en fin de saison, mon chèque de caution sera encaissé.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le CTT Gessien à utiliser les photos/vidéos me représentant, prises pendant les entraînements ou les compétitions, pour sa communication (interne, externe et internet). OUI NON

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sauf opposition de votre part, les informations ci-dessus font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives. Cette opposition doit être adressée soit au service informatique de la FFTT (informatique@fftt.email), soit à l'organisme gestionnaire; elle peut également être notifiée en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fftt.com/espacelicencie>).

Les données à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, courriel) sont indispensables à la délivrance de votre licence par la FFTT. Par la présente demande de licence, vous êtes informé de la publication de vos résultats obtenus au cours des compétitions en lien avec celle-ci sur les supports officiels de la FFTT ou agréés par celle-ci. Ces résultats feront apparaître vos nom, prénom, catégorie d'âge et club.

En vertu du droit à l'oubli, vous avez le droit de demander à la FFTT l'effacement de vos données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Pour cela, merci de vous adresser à votre organisme gestionnaire. En cas de non renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cadre de la demande de subvention annuelle auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Est Gessien (SIVOM), des données à caractère personnel (nom, prénom, année de naissance, sexe, commune de résidence) sont partagées à but statistique.

ASSURANCE

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurances (voir feuillet FFTT N°21-2-2 ci-joint). A noter que le prix de la garantie facultative de base « dommage corporel » est pris en charge par le club.

Signature de l'adhérent



ASSURANCES CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FFFT



MAIF garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FFFT figurant sur le site WEB de la FFFT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées, notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel "garantie de base" au tarif de :

- 0,08 € pour les vétérans,
- 0,06 € pour les séniors,
- 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale ; ce montant étant compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale, pour vos frais médicaux et pour des prestations tel le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la Fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » (inclus dans le tarif de la licence)
- 0,08 € pour les vétérans,
 - 0,06 € pour les séniors,
 - 0,02 € pour les juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je demande le remboursement du montant de la prime d'assurance correspondante (de 0,02 à 0,08 € selon le cas correspondant) et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « dommage corporel ».
- Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matches. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel »

| Garanties | Garantie Bronze | Garantie Argent | Garantie Or |
|---|--------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Capitaux décès | 10000 € / sinistre | 20000 € / sinistre | 30000 € / sinistre |
| Capitaux invalidité permanente en cas d'accidents corporels | 20000 € / sinistre | 40000 € / sinistre | 50000 € / sinistre |
| Indemnité journalière (durée maxi. 360 jours) | NEANT | 15 €/jour | 25 €/jour |
| Frais médicaux | NEANT | NEANT | 100% du régime conventionné de la SS |
| Cotisations complémentaires T.T.C par Licencié | 5 € | 8 € | 15 € |

Pour obtenir plus de renseignements sur les garanties complémentaires, vous pouvez consulter la "Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence FFFT" présente sur l'espace assurance du site fédéral.

Vous devez obligatoirement valider un des deux choix présents ci-dessous :

- Je souhaite souscrire** la garantie complémentaire **Bronze, Argent ou Or (barrer les mentions inutiles)** qui complètera, en cas d'accident corporel, la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation de complémentaire de 5 € (Bronze), 8 € (Argent) ou 15 € (Or) pour la saison 2021/2022 au règlement de ma cotisation club. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire** cette garantie complémentaire.

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous-menu "Licences", onglet "Assurance", <http://www.fft.com/site/jouer/licences/assurance>
Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFFT.